



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

**Réf : 2022/38**

**Objet : Assainissement : plan de financement**

Date de convocation : 09 septembre 2022

Date d'affichage : 09 septembre 2022

**Date de réunion : 15 septembre 2022**

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de votants : 29

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 15 septembre à 20 h 05, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme HENRION Nathalie, Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier, Mme SOCQUET Anne-Laure, M. TRUCHON Pierre, conseillers municipaux.

Étaient excusées : Mme CHARDIGNY Mireille qui a donné pouvoir à Mme NAVAS Catherine, Mme JOURDAN Dominique qui a donné pouvoir à M. DIOCHON Eric, M. PAIN Philippe qui a donné pouvoir à M. MACIET Luc

Mme SOCQUET Anne-Laure est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que la commune envisage de lancer un diagnostic complet de son réseau d'assainissement dans le cadre de son schéma directeur.

Une étude avec SAFFEGE a été lancée comprenant :

- Un diagnostic sur les systèmes des Spattières et de Coberthoud, avec une vérification du dimensionnement sur les Spattières en considérant les hypothèses de développement du SCOT et du PLU/I ;
- La reprise et la finalisation du diagnostic sur le système de Dommartin ;
- Un point de mesure sur 4 semaines sur le système d'Onjard, pour quantifier l'impact des travaux réalisés en 2019 ;
- La création d'un plan unique des réseaux d'assainissement sur l'ensemble de la commune par la collecte dans les archives / la numérisation et l'assemblage des plans de récolement existants

L'estimation du coût des travaux de la première tranche suite au diagnostic est de **106 228 € HT**. Elle consiste à résorber les eaux parasites par infiltration et affaissement sur les canalisations de la station de Coberthoud sur la commune déléguée de Dommartin. Ces travaux consistent à mettre ne place du chemisage. En conséquence, sa réalisation est en partie liée aux aides potentielles que la commune pourrait obtenir, notamment du Département et de l'Agence de l'eau, ce qui offrirait à la collectivité la possibilité de pouvoir envisager plus sereinement la réalisation de cette première opération.

Le plan de financement serait le suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>HT</b>	<b>%</b>	<b>Recettes</b>	<b>HT</b>	<b>%</b>
Montant estimatif	106 228,00	100,00	Autofinancement	31 869,00	30,00
			Département de l'Ain	21 245,00	20,00
			Agence de l'eau	53 114,00	50,00
	<b>106 228,00</b>	100,00		<b>106 228,00</b>	100,00

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le principe de la réalisation de l'opération d'investissement comme présenté ci-avant,
- d'approuver le projet de plan de financement,
- de solliciter toutes les aides potentielles dans le but d'obtenir une/des subvention(s), les plus élevée(s) possible(s),
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,

Le 15/09/2022

Le Maire

Le Secrétaire de séance

